



# **Rapport Budget Primitif 2022**

Ville de Mons en Barœul

# Sommaire

---

<b>PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL</b> .....	3
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	3
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	3
1) Les dépenses courantes : .....	3
2) Les dépenses exceptionnelles : .....	7
<b>B. LES RECETTES</b> .....	7
1) Les recettes courantes : .....	7
2) Les recettes exceptionnelles : .....	10
<b>C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	11
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	12
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	12
Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : .....	13
Travaux du programme d'équipement : .....	13
Travaux du programme de maintenance : .....	14
Acquisitions foncières : .....	15
<b>B. LES RECETTES</b> .....	16
<b>C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	17
<b>III. BILAN GLOBAL</b> .....	18
<b>PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE</b> .....	20
<b>I. SECTION DE FONCTIONNEMENT</b> .....	20
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	20
<b>B. LES RECETTES</b> .....	21
<b>II. SECTION D'INVESTISSEMENT</b> .....	21
<b>A. LES DEPENSES</b> .....	21
<b>B. LES RECETTES</b> .....	22

# PARTIE 1 – BUDGET PRINCIPAL

---

Le Budget Primitif (BP) est bâti sur la base des estimations faites des ressources fiscales, des participations des différents partenaires pour la mise en œuvre des actions municipales, des recettes de la tarification des services aux usagers et des dotations que la ville de Mons en Barœul percevra compte tenu des dispositions contenues dans la loi de finances pour 2022 et des notifications déjà reçues.

Conformément aux perspectives et contexte décrits à l'occasion du Rapport d'Orientations Budgétaires, le budget 2022 a été réalisé avec prudence, intégrant un retour « à la normale » en fonctionnement et une indexation de certaines charges induites par le contexte (hausse de l'IPC).

Le budget 2022 s'établit par ailleurs après constatation de la concordance du Compte de Gestion et du Compte Administratif (CA) 2021, garantissant ainsi la fiabilité de la reprise des résultats définitifs de l'exercice antérieur et une meilleure appréciation de certains paramètres 2022 compte tenu d'une adoption tardive.

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent au BP 2022 à **23,31 M€** (+4,30 % par rapport au BP 2021) et les recettes réelles de fonctionnement, hors reprise de l'excédent cumulé antérieur, s'élèvent à **26,95 M€** (+2,04 % par rapport au BP 2021).

Déduction faite des opérations « exceptionnelles » prévues en 2022, les dépenses « courantes » de fonctionnement augmentent de 4,33 % par rapport au BP 2021 et les recettes « courantes » augmentent de 2,04 %.

Le niveau d'inscription inférieur à la normale du BP 2021 (impact de la crise sanitaire) en fonctionnement explique partiellement cette forte progression.

### A. LES DEPENSES

#### 1) Les dépenses courantes :

Les dépenses courantes de fonctionnement (hors charges exceptionnelles) sont estimées à **23 102 404,61 €** en 2022, soit une augmentation de 4,43 % par rapport au BP 2021.

Les évolutions prévisionnelles de BP à BP peuvent être synthétisées par articles et chapitres fonctionnels de la manière suivante :

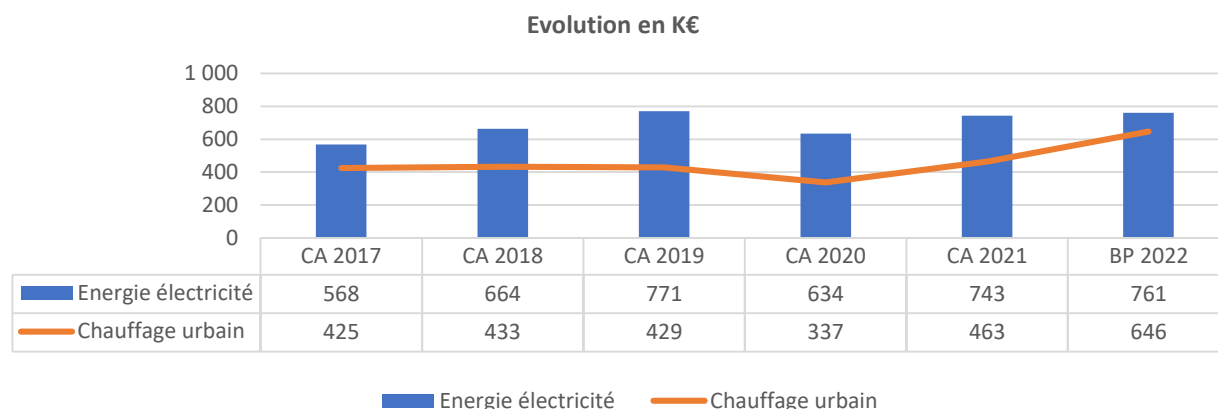
## EVOLUTION DES DEPENSES COURANTES DE FONCTIONNEMENT

Fonction	Intitulé	BP 2021 €	CA 2021 €	BP 2022 €	Evol. BP22 /BP21 %
92020	ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE	679 418	552 016	671 960	-1,10%
92021	ASSEMBLEE LOCALE	11 170	5 200	12 100	8,33%
92022	ADMINISTRATION GENERALE DE L'ETAT	4 550	2 263	4 250	-6,59%
92023	INFORMATION, COMMUNICATION	109 320	95 032	115 954	6,07%
92024	FETES ET CEREMONIES	64 300	62 853	66 500	3,42%
92025	AIDE AUX ASSOCIATIONS	731 532	705 138	796 930	8,94%
92026	CIMETIERE	15 250	11 022	13 300	-12,79%
RH	CHARGES DE PERSONNEL	2 908 719	2 900 028	3 123 827	7,40%
<b>920</b>	<b>SERVICES GENERAUX</b>	<b>4 524 259</b>	<b>4 333 552</b>	<b>4 804 821</b>	<b>6,20%</b>
92112	POLICE MUNICIPALE	230 050	207 446	265 200	15,28%
RH	CHARGES DE PERSONNEL	642 363	593 457	657 095	2,29%
<b>921</b>	<b>SECURITE ET SALUBRITE PUBLIQUE</b>	<b>872 413</b>	<b>800 903</b>	<b>922 295</b>	<b>5,72%</b>
92213	CLASSES REGROUPEES	913 080	824 207	961 728	5,33%
92251	RESTAURATION SCOLAIRE	590 700	540 554	591 100	0,07%
92255	CLASSES DE DECOUVERTE	82 120	25 665	155 379	89,21%
RH	CHARGES DE PERSONNEL	3 815 837	4 069 971	4 041 439	5,91%
<b>922</b>	<b>ENSEIGNEMENT - FORMATION</b>	<b>5 401 737</b>	<b>5 460 397</b>	<b>5 749 646</b>	<b>6,44%</b>
92311	EXPRESSION MUSICALE	10 330	7 185	9 775	-5,37%
92314	SALLES DE SPECTACLES	265 160	212 643	270 954	2,19%
92321	BIBLIOTHEQUE	60 320	59 105	76 715	27,18%
9233	ACTION CULTURELLE	207 646	191 508	212 366	2,27%
RH	CHARGES DE PERSONNEL	1 141 141	1 145 030	1 170 679	2,59%
<b>923</b>	<b>CULTURE</b>	<b>1 684 597</b>	<b>1 615 471</b>	<b>1 740 489</b>	<b>3,32%</b>
92413	PISCINE	366 900	359 351	464 502	26,60%
92414	AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS	538 800	428 658	635 700	17,98%
92421	CENTRES DE LOISIRS	396 286	277 562	349 202	-11,88%
92422	AUTRES ACTIVITES POUR LES JEUNES	61 962	36 743	62 079	0,19%
RH	CHARGES DE PERSONNEL	1 491 852	1 469 190	1 488 473	-0,23%
<b>924</b>	<b>SPORT ET JEUNESSE</b>	<b>2 855 800</b>	<b>2 571 505</b>	<b>2 999 956</b>	<b>5,05%</b>
9260	SERVICES COMMUNS	765 000	730 000	800 010	4,58%
9261	SERVICES AUX AINES	89 960	65 281	98 450	9,44%
9263	AIDES A LA FAMILLE	81 300	63 981	85 270	4,88%
9264	CRECHE / ETABLISSEMENTS PETITE ENFANCE	308 015	322 721	310 213	0,71%
RH	CHARGES DE PERSONNEL	3 007 126	3 012 423	3 030 949	0,79%
<b>926</b>	<b>FAMILLE</b>	<b>4 251 401</b>	<b>4 194 407</b>	<b>4 324 892</b>	<b>1,73%</b>
92813	PROPRETE URBAINE	170 000	135 433	167 000	-1,76%
92814	ECLAIRAGE PUBLIC	273 000	277 538	273 000	0,00%
92823	ESPACES VERTS URBAINS	185 950	177 960	188 650	1,45%
92824	AMENAGEMENT URBAIN	369 550	213 055	341 759	-7,52%
RH	CHARGES DE PERSONNEL	1 532 796	1 416 378	1 589 897	3,73%
<b>928</b>	<b>AMENAGEMENT ET SERVICES URBAINS</b>	<b>2 531 296</b>	<b>2 220 364</b>	<b>2 560 306</b>	<b>1,15%</b>
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT 920 à 928</b>		<b>22 121 503</b>	<b>21 196 599</b>	<b>23 102 405</b>	<b>4,43%</b>

Les principales évolutions 2021/2022 par articles fonctionnels correspondent à :

- 92025 – Aide aux associations : les crédits budgétaires consacrés à la vie associative sont à budget constant. L'augmentation prévisionnelle de 8,94 % correspond à la hausse anticipée des frais liés aux fluides.
- 92112 – Police Municipale : l'augmentation prévisionnelle 2022 intègre les frais de maintenance et de dégradations du système de vidéo protection (+10 K€) et du versement d'une subvention au CAARUD en année pleine (38 K€).
- 92213 – Classes regroupées : les évolutions prévues en 2022 sur cette fonction concernent principalement l'anticipation de la hausse du prix du chauffage dans les écoles.
- 92255 – Classes de découverte : l'organisation des classes de découverte pour l'année scolaire 2022 est ouverte à toutes les écoles. L'évolution de 89 % est à relativiser car en 2021 très peu de voyages ont pu être organisés. Les crédits 2022 sont équivalents aux dépenses de l'année 2019.
- 92321 – Bibliothèques et 9233 – Action culturelle : les prévisions intègrent les actions spécifiques 2022 : mise en œuvre des projets « espace famille monsoise » par la Bibliothèque Municipale » (8 K€ en lien avec les services de la petite enfance) et « UTOPIA/Lille 3000 » par le service Culture (25 K€).
- 92414 – Autres équipements sportifs : les crédits budgétaires 2022 sont en hausse compte tenu du retour à la normale des activités et de la hausse du coût des fluides notamment celui du chauffage urbain.
- 9260 - Services communs : l'augmentation pour cette fonction correspond à l'abondement de 35 K€ de la subvention de fonctionnement versée au C.C.A.S. en prévision de la baisse des recettes issues des projets de réussite éducative.
- 9261 – Service aux aînés : les augmentations prévisionnelles de dépenses correspondent aux animations, activités, festivités à destination des séniors qui n'ont pas eu lieu en 2021 en raison du Covid (banquet des aînés, voyages...).
- 9263 – Aides à la famille : l'augmentation est là aussi liée aux dépenses de fluides.
- 92824 - Aménagements urbains : les évolutions prévues en 2022 sont globalement à la baisse suite à la réduction de la subvention « Patrimoine Locatif » (26 K€ contre 102 K€ en 2021). Cette baisse compense certaines dépenses supplémentaires comme l'étude pour le diagnostic et la cartographie des évacuations lors des exercices incendies (+21 K€) et la formation du personnel (+6 K€).

### Pour information : évolution des dépenses d'électricité et de chauffage sur 5 ans :



Entre 2017 et 2021, les dépenses d'électricité ont augmenté de 31 % et celle du chauffage urbain de 9 %. Entre le CA 2021 et le BP 2022 la progression des ces postes représente +2,5 % en électricité et +39,5 % en chauffage.

### Les charges de personnel (chapitre 012) :

Les charges de personnel sont estimées à **15,04 M€** en 2022 (chapitre 012), soit une augmentation de 4,51 % par rapport au BP 2021 et de 4,95 % par rapport au réalisé 2021.

L'évolution des effectifs attendue en 2022 est liée aux recrutements en cours ou à venir sur les postes vacants suite aux départs d'agents (mutations, retraites, disponibilités) et aux remplacements d'agents en détachement, congé maternité, congé parental, congé de longue maladie ou de longue durée.

Il existe également une problématique de stabilisation des effectifs sur les secteurs en tension de la sécurité, du médico-social (crèche, halte-garderie), des ressources humaines et des finances en raison du manque de candidats correspondants à ces profils de poste.

Les charges de personnel continuent par ailleurs d'augmenter à périmètre constant sous l'effet des mesures réglementaires dont principalement :

- l'application d'un GVT de 1,005 (s'applique à tous) 74 K€,
- l'augmentation du SMIC : 0,90 % (s'applique aux apprentis),
- l'augmentation du taux AT RG (2,41 à 2,5 %) : 7,5 K€,
- l'augmentation de la cotisation patronale au CDG59 (0,9 à 1 %) : 10,6 K€,
- la création d'une cotisation patronale pour l'apprentissage au CNFPT de 0,05 % (s'applique à tous) : 4,1 K€,
- mesures nationales de reclassement pour les catégories C (estimation 140 K€) et bonification d'une année d'ancienneté,
- le passage en catégorie B de certains agents (des auxiliaires de soins et de puéricultures et autres emplois de la filière médico-sociale),
- la poursuite de l'augmentation de la prime annuelle pour atteindre 1 000 € en 2025.

Des créations de poste sont prévues en 2022 : un poste de technicien informatique et transformation d'un poste d'adjoint du patrimoine (cat C) en assistant de conservation du patrimoine (cat B) : 29,1 K€.

Enfin, il faut prévoir le coût en année pleine des créations de postes 2021 sur poste vacant ou remplacements suite à des arrêts de longue durée : + 573 K€.

## 2) Les dépenses exceptionnelles :

Les charges exceptionnelles inscrites au BP 2022 sont estimées à **209 K€**, dont :

- 100 K€ de provision suite au redressement de l'URSSAF et de la CAF pour les prestations jeunesse. Compte tenu des premiers échanges et des pièces justificatives fournies, ce montant pourrait être revu à la baisse,
- 100 K€ de subvention exceptionnelle au CCAS afin de résorber une partie du déficit de l'EPHAD « les Bruyères » et financer le surcoût du nouveau marché de fournitures de repas en lien avec la loi Egalim,
- 9 K€ de charges exceptionnelles en cas d'annulation de mandat sur exercices antérieurs.

## B. LES RECETTES

### 1) Les recettes courantes :

Les recettes courantes de fonctionnement, hors produits exceptionnels (Dotation Politique de la Ville, produit des placements financiers et participations financières liées à la mise en œuvre d'actions ponctuelles), sont estimées à **25 122 844 €** en 2022, soit une augmentation de 0,68 % par rapport au BP 2021.

#### 1. Les dotations et participations :

La loi de finances pour 2022 et l'architecture générale des dotations reste la même :

- La **Dotation Forfaitaire (DF)** ne sera pas écartée car le potentiel fiscal par habitant de la Ville de Mons en Barœul est en dessous de 75 % de la moyenne nationale. Elle devrait marginalement augmenter sous l'effet de l'augmentation de la population monsoise au 1<sup>er</sup> janvier 2022 (+262 habitants). Le montant de la DF 2022 est donc estimé à 3,46 M€ soit en légère augmentation par rapport à 2021 (+1 %).
- La **Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)** est estimée à 6,21 M€ en 2021, soit +2 % par rapport à 2021.

- La **Dotation Nationale de Péréquation (DNP)** a pour principal objet d'assurer la péréquation de la richesse fiscale entre les communes. Son montant est quasi-stable en 2021 et devrait s'élever à 425 K€, soit +11 K€ estimé.

Le **Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communes (FPIC)** versé à la Ville par la Métropole Européenne de Lille, est estimé à 342 K€ en 2022 au regard du montant perçu en 2021.

Les montants des dotations 2022 versées par la MEL ont été délibérés et sont donc connus à la date de présentation du Budget Primitif :

- l'**Attribution de Compensation (AC)** est reconduite à l'identique pour un montant de 2 082 928 €,
- la **Dotation de Solidarité Communautaire (DSC)** s'élève à 408 109 €, soit une légère hausse par rapport à l'année 2021 (+1,40 %).

Le **fonds Départemental de péréquation de la Taxe Professionnelle (FDTP)** est réparti par le Département du Nord. Sa répartition est faite en fonction du potentiel fiscal et du revenu par habitant moyen. La commune de Mons en Barœul bénéficie depuis plusieurs années de l'augmentation maximale annuelle possible soit +30 % par rapport au montant attribué en N-1. Par prudence, le montant prévisionnel inscrit au BP 2022 correspond à un niveau équivalent au montant attribué en 2021 soit 135 K€.

## **2. La fiscalité :**

Le budget 2022 s'équilibre une nouvelle fois en maintenant les taux d'imposition communaux :

- 19,04 % pour la taxe d'habitation sur les résidences secondaires (THRS), ce taux étant gelé jusqu'en 2023,
- 36,72 % pour la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 17,43 % de taux communal inchangé +19,29 % de taux départemental transféré. **Il n'y a donc pas d'effet taux pour le contribuable,**
- 48,85 % pour la taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB).

Le produit prévisionnel des impôts ménage inscrit au BP 2022 s'élève ainsi à **6 892 212 €** au total, après intégration des incidences de la réforme de la TH et la revalorisation des valeurs locatives des bases de TF de 3,4 % (comme évoqué lors du Rapport d'Orientations Budgétaires).



Enfin, les produits de la taxe additionnelle aux droits de mutation (555 K€), de la taxe sur la consommation finale d'électricité (5 K€) et de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (25K€) sont réinscrits avec prudence au même niveau que les montants prévus au BP 2021.

Au total, le montant des recettes « non affectées » issues des dotations et de la fiscalité est ainsi estimé à 20,73 M€ en 2022 (+1,98 % par rapport au réalisé 2021) soit 82,55 % des recettes courantes de fonctionnement prévues au Budget Primitif.

### **EVOLUTION DES PRODUITS DES RECETTES NON AFFECTEES**

		CA 2021	BP 2022	Evol.
		€	€	BP22/CA21
ETAT	DOTATION FORFAITAIRE	3 430 002	3 464 302	1,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE URBAINE	6 088 453	6 210 222	2,00%
	DOTATION NATIONALE DE PEREQUATION	413 333	425 000	2,82%
	FNGIR	657	657	0,00%
	<b>DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>9 932 445</b>	<b>10 100 181</b>	<b>1,69%</b>
	COMPENSATION POUR PERTE TA	379		-100,00%
	COMPENSATION AU TITRE DES EXO. DE TF/TH	656 633	742 682	13,10%
	<b>IMPOTS ET TAXES NON AFFECTEES DE L'ETAT</b>	<b>657 012</b>	<b>742 682</b>	<b>13,04%</b>
<b>TOTAL ETAT</b>		<b>10 589 457</b>	<b>10 842 863</b>	<b>2,39%</b>
MEL	ATTRIBUTION DE COMPENSATION	2 082 928	2 082 928	0,00%
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUTAIRE	402 474	408 109	1,40%
	FONDS NATIONAL DE PEREQUATION INTERCO. ET COM.	342 465	342 465	0,00%
<b>TOTAL MEL</b>		<b>2 827 867</b>	<b>2 833 502</b>	<b>0,20%</b>
DEPARTEMENT	FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION DE TP	131 437	135 000	2,71%
	<b>TOTAL DEPARTEMENT</b>	<b>131 437</b>	<b>135 000</b>	<b>2,71%</b>
MENAGES	TAXE HABITATION ET FONCIERE (y compris rôles sup.)	5 995 852	6 139 640	2,40%
	TAXE FONCIERE NON BATI	8 598	9 233	7,39%
	<b>TOTAL MENAGES</b>	<b>6 004 450</b>	<b>6 148 873</b>	<b>2,41%</b>
DIVERS	TAXE SUR LES PYLONES ELECTRIQUES	5 202	5 200	-0,04%
	DROITS DE MUTATION	553 513	555 000	0,27%
	TAXE SUR LA CONSOMMATION FINALE D'ELECTRICITE	169 406	165 000	-2,60%
	TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE	26 082	25 000	-4,15%
<b>TOTAL DIVERS</b>		<b>754 203</b>	<b>750 200</b>	<b>-0,53%</b>
<b>TOTAL</b>		<b>20 307 414</b>	<b>20 710 438</b>	<b>1,98%</b>

### 3. Les autres recettes courantes :

Globalement, les autres recettes courantes sont estimées à s'afficher à **4 384 870,91 €** au BP 2022, soit -7,64 % par rapport au BP 2021, mais de +2,77 % par rapport au réalisé 2021.

La diminution en prévision s'explique notamment par l'évaluation à la baisse du remboursement des mises à disposition de personnel dans les structures pour personnes âgées. Cela est pour partie lié à un plan de soutien financier à l'EPHAD « les Bruyères », la ville va couvrir les arrêts de travail de plus de 3 mois et temps partiels thérapeutiques.

Les prévisions 2022 intègrent les recettes issues des services telles que les locations de salle, billetterie, services de l'enfance et la jeunesse. Les recettes sont inscrites de manière très prudente et seront susceptibles d'ajustement en cours d'année.

Depuis 2019, l'ensemble des grilles de tarifs des prestations sont gelés. A partir de septembre 2022, les montants seront ajustés en fonction de l'évolution des coûts constatés.

Enfin, le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA) 2022 pour certaines dépenses de fonctionnement 2021 éligibles (travaux d'entretien et de réparation des bâtiments, de la voirie communale et des réseaux) est estimé à **25 000 €** (contre 35 K€ au CA 2021).

### 2) Les recettes exceptionnelles :

Les recettes exceptionnelles de fonctionnement 2022 sont estimées à **1 827 305 €**. Elles correspondent principalement au produit la Dotation Politique de la Ville pour plusieurs opérations d'investissement finalisées, en cours, ou dont le démarrage est prévu en 2022 (1 634 305 €).

	TOTAL	Perçu 2021	Prévu en 2022	Prévu après 2022	
DPV	DPV RENOVATION THERMIQUE HDV	772 346		540 841	231 505
	STADE PELTIER	1 950 000		360 000	1 590 000
	CRECHE LAMARTINE / J. BAKER	316 580	94 974	221 606	
	PLACE VAUBAN	365 008	109 502	255 506	
	DPV - GALION	256 352		256 352	
<b>Total</b>	<b>3 660 286</b>	<b>204 476</b>	<b>1 634 305</b>	<b>1 821 505</b>	

Les autres recettes exceptionnelles sont liées :

- aux intérêts 2022 des placements de valeurs mobilières (4 K€),
- au versement (50 K€) par la CDC pour le financement du poste de la conseillère numérique,
- au jugement en faveur de la Ville de Mons contre la SMAC 139 K€ dans le cadre du litige de la salle Provinces.

## C. BILAN DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le bilan des opérations réelles de fonctionnement inscrites au BP 2021, hors reprise de l'excédent cumulé 2020 en fonctionnement, peut être résumé de la manière suivante :

### BILAN SECTION DE FONCTIONNEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Charges et recettes ventilées	23 102 405	4 359 871
Recettes non affectées (dotations et fiscalités)		20 736 973
FCTVA		25 000
<b>Sous total opérations courantes BP 2022</b>	<b>23 102 405</b>	<b>25 121 844</b>
<b>Solde intermédiaire - Epargne de gestion 2022</b>		<b>2 019 439</b>
Dotation Politique de la Ville		1 635 305
Intérêts des placements		4 000
Autres charges et produits exceptionnels	208 733	189 000
<b>Sous total opérations exceptionnelles BP 2022</b>	<b>23 311 138</b>	<b>26 950 149</b>
<b>Besoin (-) de financement 2022</b>		<b>3 639 011</b>

L'autofinancement prévisionnel, sur la base des seules opérations courantes de la Ville, est ainsi estimé à **2 019 439 €** en 2022.

La prise en compte des charges et produits exceptionnels prévus en 2022, principalement les recettes de la Dotation Politique de la Ville, laisse envisager un autofinancement prévisionnel pour la section d'investissement de **3 639 011 €**.

La consolidation des chiffres met en défaut l'objectif énoncé lors du ROB 2022. Depuis le débat d'orientation, l'offensive militaire engagée en Ukraine par la Russie a eu comme conséquence une accentuation très significative des tensions inflationnistes qui préexistaient. Des augmentations de prix importantes sont observées dans différents domaines (énergie, matières premières...) ; elles vont se répercuter sur toutes les chaînes d'approvisionnement.

Les facteurs exogènes surviennent au moment où différents projets, en lien avec les engagements du mandat (budget participatif, Maison France Services, renforcement d'effectif de la Police Municipale, CAARUD, soutien à l'EHPAD « Les Bruyères ») sollicitent de façon significative nos moyens de fonctionnement.

Cette double pression combinée avec l'atonie des recettes provoque un effet ciseau et une diminution de notre autofinancement.

Quelques soient les causes (structurelles ou conjoncturelles, exogènes ou spécifiques), la persistance ou l'accentuation des tendances à l'œuvre risquerait de remettre en cause les fondamentaux de gestion de la commune et les schémas d'investissement de moyen terme qui avait été établis sur l'hypothèse d'un maintien de notre autofinancement à une hauteur de 2,5 M€.

L'alerte à ce stade, non encore confirmée par l'exécution budgétaire, va contraindre l'exécutif à revisiter ses politiques, délégations par délégations, et les priorités qu'il pourrait définir pour la suite du mandat. Des corrections significatives en dépenses et/ou en recettes s'imposent en effet dans ce contexte.

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

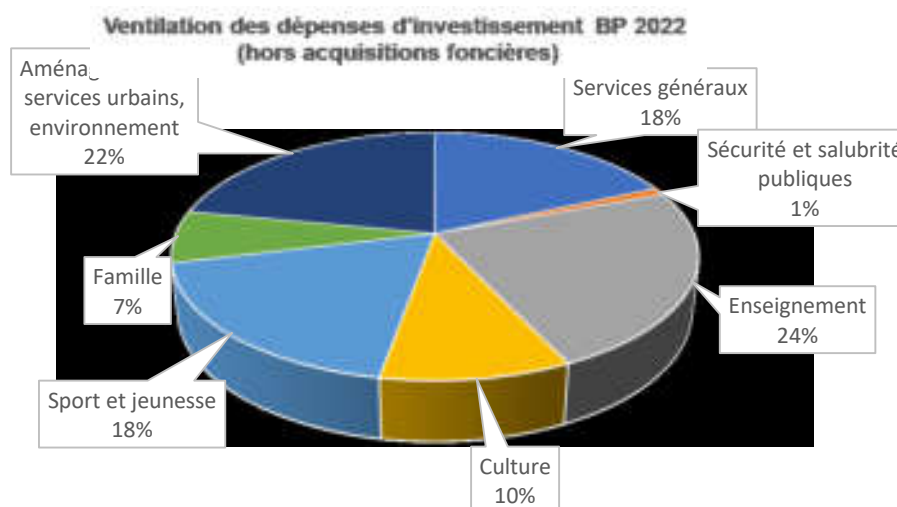
Après le coup de frein de l'exercice 2020, une reprise importante des opérations de travaux s'est opérée en 2021 et se poursuivra en 2022.

Le programme d'équipement 2022 s'établit ainsi à **12,11 M€** en dépenses (acquisitions foncières prévisionnelles et restes à réaliser 2021 compris) et à **4,11 M€** en recettes (cessions foncières comprises), même s'il convient toujours d'apprécier la section d'investissement dans une perspective pluriannuelle.

### A. LES DEPENSES

De façon globale, le budget consacré aux opérations d'investissement 2022, hors acquisitions foncières et restes à réaliser 2021, peut être ventilé de la façon suivante :

Chapitre	Libellé	BP 2022
900	Services généraux	1 791 153
901	Sécurité et salubrité publiques	93 480
902	Enseignement	2 305 314
903	Culture	959 162
904	Sport et jeunesse	1 796 000
906	Famille	662 897
908	Aménagement et services urbains, environnement	2 145 152
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>9 753 158</b>



Le programme 2022 intègre :

- des **travaux du Programme de Rénovation Urbaine**,
- des **travaux du programme d'équipement** (opérations qui ne sont pas inscrites au PRU et qui ne relèvent pas de la maintenance),
- des **travaux du programme de maintenance** (investissement « ordinaire » sur le patrimoine bâti et non-bâti de la Ville et mise aux normes d'accessibilité des équipements publics dans le cadre de l'Ad'Ap).

Il intègre également une enveloppe pour des **acquisitions foncières** que la municipalité souhaite réaliser pour constituer les emprises foncières nécessaires au déploiement de futurs projets d'intérêt public.

### **Travaux du Programme de Rénovation Urbaine : 1,73 K€**

- finalisation de l'équipement de la nouvelle crèche municipale dans la Galerie Europe (30 K€),
- poursuite des travaux de rénovation de la crèche Joséphine Baker (551 K€),
- démarrage des travaux d'aménagement de cellules de la Galerie Europe (1,06 M€),
- réalisation d'études urbaines, de la maquette et de panneaux de présentation du NPRU (27 K€).

### **Travaux du programme d'équipement : 6,64 M€**

Les crédits inscrits intègrent notamment :

- la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (994 K€),
- l'installation d'alarmes (160 K€),
- l'AMO dans le cadre de l'Evolution du Logement, de l'aménagement et du Numérique (loi ELAN). Cette loi a pour objectif la réduction des consommations énergétiques des bâtiments avec comme premier objectif une réduction de 40 % en 2030 (43 K€),
- la poursuite des reprises de concessions au cimetière (50 K€),
- l'AMO pour l'extension du réseau de vidéo protection avec la MEL (23 K€), sécurisation du système (20 K€ mats et trappes) et l'achat de caméras (14 K€),
- la maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation de l'école Anne Frank (203 K€),
- la poursuite des travaux de rénovation de l'école La Paix (1,20 M€) et de la création d'un restaurant scolaire (520 K€),
- le programmiste pour le projet de l'école Provinces (60 K€),

- la mission de maîtrise d'œuvre et travaux pour la sécurisation du Fort et la construction de la passerelle (890 K€),
- l'équipement « RFID » (technologie d'identification par radio-fréquence) des ouvrages de la bibliothèque municipale (51 K€),
- le démarrage de la phase 1 des travaux de rénovation et de démolition (tribune) au stade Félix Peltier (1,12 M€),
- la maîtrise d'œuvre pour la construction du futur DOJO (174 K€),
- les travaux de toiture salle Provinces (97 K€), d'assainissement de la halle Peltier (50 K€) et d'éclairage public (82 K€) au stade Michel Bernard,
- la finalisation des travaux de mise en technique discrète rue Jean Jaurès (209 K€),
- la finalisation de l'aménagement d'une aire de jeux Place Vauban (80 K€),
- la réalisation d'une étude urbaine « Les Sarts » (55 K€), d'une étude pour le traitement de la façade/entrée (66 K€) et les travaux de démolition et d'aménagement au 154 rue du Général de Gaulle (198 K€),
- 50 K€ pour le projet du budget participatif,
- les travaux de la salle de spectacles Allende suite notamment au dégât des eaux et pour l'épuration du bassin (65 K€).

## **Travaux du programme de maintenance : 1,38 M€**

Les principales opérations 2022 de maintenance et de rénovation du patrimoine bâti et non bâti de la Ville concernent principalement :

- la rénovation de la toiture du Centre Social Imagine (100 K€),
- les travaux Adap de la salle Concorde et à la salle des fêtes du Fort (53 K€), pour les accès extérieur salle de Lattre (100 K€), au stade Léo Lagrange (70 K€), à l'accueil de la halte-garderie Camille Guérin (21 K€),
- les travaux de rénovation et réparation dans les salles municipales (15 K€), les écoles (140 K€), les restaurants scolaires (15 K€), les salles de sports (50 K€) et la piscine (40 K€),
- la rénovation des sols de la salle des sports de Lattre (80 K€) et de la terrasse du centre Camille Guérin (10 K€),
- les travaux dans le logement de l'école Guynemer (36 K€) et de la porte de chaufferie à l'école St Honoré (10 K€),
- les travaux d'aménagement/verdissement du carré militaire au cimetière (14 K€),
- l'équipement de mobiliers spécifiques et divers matériels pour les restaurants scolaires (tables de tri, chariots, matériel de cuisine...) pour un montant total de 30 K€,

- l'acquisition de logiciels, matériel son et audio et renouvellement d'instruments pour l'école de musique (6 K€), du mobilier pour la bibliothèque (8 K€) et la salle Allende (25 K€),
- l'acquisition d'un véhicule pour les services de la Police Municipale (26 K€) et de matériels (15 K€),
- l'entretien de l'éclairage public (20 K€) et de la voirie communale (30 K€), le dévoiement du réseaux Van der Meersch (12 K€),
- les plantations sur le territoire communal (50 K€), matériels pour les espaces verts (32 K€), la création d'un arboretum (12 K€) et l'acquisition de mobilier urbain (20 K€),
- l'acquisition de mobilier et matériel pour les associations (9 K€), les écoles (20 K€), mobilier et matériel pour la petite enfance et la jeunesse (20 K€), les services de l'Hôtel de Ville (20 K€) et de mobilier dans le cadre du FIPHFP (10 K€).

## **Acquisitions foncières : 712 K€**

Une enveloppe de 712 K€ est inscrite au budget pour l'acquisition :

- d'emprises foncières nécessaires pour le projet du parc des Sarts (600 K€),
- d'une parcelle de « l'Ilot Pasteur » (100 K€),
- d'un garage rue Lacordaire (12K€).

Il convient enfin d'ajouter aux inscriptions budgétaires de l'exercice 2022, les reports 2021 dont le niveau est élevé compte tenu des redémarrages de chantiers au 2<sup>ème</sup> semestre 2021. Ils intègrent également le solde d'opérations réalisées sur exercices antérieurs. Le montant total de ces « reports » s'élève à **1 643 915 €** et concernent principalement les travaux de :

- la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (540 K€),
- la rénovation de l'école la Paix et la construction du restaurant scolaire (249 K€),
- la reconstruction des vestiaires du stade Michel Bernard (17 K€) et les études du Stade Peltier (62 K€),
- la rénovation de la crèche Joséphine Baker (209 K€) et le solde de marchés de la crèche Europe (17 K€),
- la dépollution de l'espace AFL (149 K€),
- l'aménagement des espaces publics aux abords de l'immeuble Le Galion (14 K€),
- l'extension du système de vidéoprotection (48 K€).

## B. LES RECETTES

Les recettes réelles d'investissement (hors Dotation Politique de la Ville imputée en section de fonctionnement) s'établissent à **4,11 M€** au BP 2022.

Elles concernent des co-financements pour des opérations d'investissement réalisées par la Ville (3,99 M€) et les produits correspondant aux cessions foncières et mobilières prévues en 2021 (122 K€).

### Subventions pour des opérations en cours de finalisation ou finalisées 739 K€ :

- Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) la rénovation de l'école La Paix : 390 K€,
- la rénovation de la crèche Joséphine Baker : 311 K€ dont CAF 180 K€ et ANRU2 132 K€,
- l'aménagement des cellules de la galerie Europe (NPRU) : 38 K€.

### Subventions pour des opérations en cours ou dont le démarrage est prévu en 2022 : 1,80 M€

- pour les travaux de rénovation thermique de l'Hôtel de Ville 1,10 M€,
  - ✓ DSIL : 422 K€,
  - ✓ fonds de concours MEL : 500 K€,
  - ✓ fonds FEDER : 180 K€.
- Agence Nationale du Sport (ANS) pour la rénovation de l'éclairage du stade Michel Bernard : 100 K€,
- pour la rénovation du stade Peltier : 552 K€,
  - ✓ fonds de concours MEL : 500 K€,
  - ✓ Département du Nord : 52 K€.
- pour la numérisation de la bibliothèque municipale 44 K€,
  - ✓ fonds de concours MEL : 29 K€,
  - ✓ DSIL : 15 K€.

### Autres recettes d'investissement 1,39 M€ :

- annuité de remboursement de créance pour la cession du réseau câblé (59 K€),



- reversement par la MEL de la redevance R2 pour les travaux de rénovation de l'éclairage public (17 K€) et reversement de la taxe d'aménagement (15 K€),
- récupération du FCTVA 2022 relatif aux dépenses d'investissement éligibles à ce fonds au titre de l'année 2021(1,3 M€),
- subvention de l'Etat pour l'acquisition de gilets pare-balles : 1 K€.

Cessions prévues en 2022 122 K€ :

- cession d'une maison sise 1 bis sentier Mallet (120 K€),
- cession du fond 154 rue de Gaulle (2,4 K€).

## C. BILAN DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Le bilan des opérations réelles d'investissement inscrites au titre de l'exercice 2022, hors reprise des résultats 2021 à affecter, peut être résumé de la manière suivante :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Investissements</b>	<b>12 108 774</b>	<b>2 780 394</b>
<i>dont :</i>		
<i>programme de rénovation urbaine</i>	1 728 570	349 690
<i>programme d'équipement</i>	6 640 374	2 307 054
<i>programme de maintenance</i>	1 384 214	1 250
<i>acquisitions/cessions foncières</i>	712 001	122 400
<i>reports d'investissement 2021</i>	1 643 615	
<b>Recettes non affectées (FCTVA, TLE, TA ...)</b>		<b>1 332 000</b>
<b>Total des opérations d'investissement</b>	<b>12 108 774</b>	<b>4 112 394</b>
<b>Besoin (-) de financement 2022</b>		<b>-7 996 380</b>

Le besoin de financement des opérations d'investissement au titre de l'exercice 2022, y compris les restes à réaliser 2021, s'élève ainsi à **8,00 M€** (hors DPV inscrite en section de fonctionnement).

### III. BILAN GLOBAL

La constatation de la concordance entre le compte de gestion et le Compte Administratif 2021 permet, à la date de présentation du BP 2022, l'intégration des résultats définitifs de l'exercice 2021. Les résultats 2021 affectés au BP 2022 s'élèvent à :

- section de fonctionnement : + 4 657 677,35 €,
- section d'investissement :
  - -4 958 708,84 € (déficit d'investissement 2021),
  - +6 602 323,69 € (excédent de fonctionnement capitalisé affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement de 4 958 708,84 € et les restes à réaliser 2021 à hauteur de 1 643 614,85 €).

Certaines opérations d'ordre doivent par ailleurs être inscrites au BP 2022 afin de permettre comptablement :

- la couverture des amortissements des immobilisations (598 498,19 €),
- l'apurement des avances forfaitaires réalisées en 2021 pour les travaux de l'école la Paix (35 165 €), de la crèche Joséphine Baker (23 258 €) et pour la rénovation thermique de l'Hôtel de Ville (10 459 €).

Avec intégration des résultats de l'exercice précédent et des opérations d'ordre à inscrire au BP 2022, le **besoin d'équilibre de la section d'investissement** peut être résumé dans le tableau ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Opérations réelles d'investissement (y compris Reports 2021)	12 108 773,85	4 112 394,00
<b>Besoin (-) de financement 2022</b>		<b>-7 996 379,85</b>
Déficit d'investissement 2021	4 958 708,84	
Excédent de fonctionnement capitalisé 2021 (1068)		6 602 323,69
<b>Sous total opérations réelles BP 2022</b>		<b>-6 352 765,00</b>
Amortissement		598 438,19
Apurement avances forfaitaires	68 882,00	68 882,00
<b>Opérations d'ordre d'investissement</b>	<b>68 882,00</b>	<b>667 320,19</b>
<b>Sous total opérations d'ordre BP 2022</b>		<b>598 438,19</b>
<b>Besoin d'équilibre section d'investissement BP 2022</b>		<b>-5 754 326,81</b>

Le virement de la section de fonctionnement afin d'équilibrer la section d'investissement du BP 2022 s'élève donc à **5 754 326,81 €**.

En conséquence, la **section de fonctionnement du Budget Primitif peut à nouveau être votée en suréquilibre** :

	<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
<b>Opérations réelles de fonctionnement</b>	<b>23 311 138</b>	<b>26 950 149</b>
<b>Capacité (+) de financement 2022</b>		
<i>Excédent de fonctionnement 2021</i>		4 657 677
<b>Sous total opérations réelles BP 2022</b>	<b>23 311 138</b>	<b>31 607 826</b>
<i>Amortissements</i>	598 438	
<i>Virement à la section d'investissement</i>	5 754 327	
<b>Sous total opérations d'ordre BP 2022</b>	<b>29 663 903</b>	<b>31 607 826</b>
<b>Suréquilibre de la section de fonctionnement BP 2022</b>		<b>1 943 923</b>

Dans l'hypothèse (théorique) d'une exécution financière en conformité stricte avec le Budget Primitif, cela se traduirait par une réduction de près des deux tiers de notre fonds de réserve fin 2022.

Le Budget 2022 est donc présenté sans modification des taux communaux d'imposition, sans perspective de recours à l'endettement mais avec l'impérieuse nécessité d'un travail d'adaptation au contexte et aux contraintes et conditions d'exécution évoqués dans ce rapport.

# PARTIE 2 – BUDGET ANNEXE

Le budget annexe comprend les dépenses et recettes correspondant à la gestion du patrimoine locatif de la Ville : garages, restaurant du Fort, cellules commerciales de la Galerie Europe, de la place Vauban, de la rue de Verdun et de l'immeuble situé au 134 rue du Général de Gaulle (ex-CIC).

## I. SECTION DE FONCTIONNEMENT

Le montant total des dépenses et recettes de fonctionnement prévues au budget 2022 s'équilibre à hauteur de **198 869 €**.

### A. LES DEPENSES

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2022 s'établit à **142 030 €**, soit à une baisse de 10,77 %.

Compte tenu du réalisé 2021, ces crédits inscrits au BP permettront la prise en charge des dépenses 2022 prévues pour les charges de copropriété et taxes. Par ailleurs, il convient d'inscrire en opérations d'ordre 57 K€ pour les amortissements des travaux.

#### DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2021	BP 2022
6061	Fournitures non stockables	5 000,00	1 000,00
6063	Fourniture d'entretien et de petit équipement	1 000,00	1 000,00
614	Charges locatives et de copropriété	96 000,00	90 660,00
61521	Entretien et réparations des bâtiments publics	10 000,00	5 000,00
6156	Maintenance	5 000,00	1 000,00
63512	Taxes foncières	40 000,00	42 420,00
<b>Total chap 011</b>	<b>DEPENSES AFFERENTES A L'EXPLOITATION COURANTE</b>	<b>157 000,00</b>	<b>141 080,00</b>
6542	Créances éteintes	200,00	200,00
658	Charges diverses de gestion courante	250,00	250,00
<b>Total chap 65</b>	<b>AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE</b>	<b>450,00</b>	<b>450,00</b>
6688	Autres charges financières	250,00	
<b>Total chap 66</b>	<b>CHARGES FINANCIERES</b>	<b>250,00</b>	<b>0,00</b>
673	Titres annulés	1 477,73	500,00
<b>Total chap 67</b>	<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	<b>1 477,73</b>	<b>500,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>	<b>159 177,73</b>	<b>142 030,00</b>
6811	Dotation aux amortissements	28 905,00	56 839,00
<b>Total chap 042</b>	<b>OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>	<b>28 905,00</b>	<b>56 839,00</b>
	<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>188 082,73</b>	<b>198 869,00</b>
	<b>VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>195 070,11</b>	
		<b>383 152,84</b>	<b>198 869,00</b>

## B. LES RECETTES

Le montant des recettes réelles de fonctionnement 2021, hors subvention d'équilibre du budget principal, s'établit à **173 000 €**, soit une augmentation de 9,95 % par rapport au BP 2021.

Les prévisions 2022 intègrent le montant des loyers prévisionnels des nouvelles surfaces commerciales aménagées dans l'immeuble situé au 134 rue du Général de Gaulle et des nouveaux garages acquis rue Lacordaire.

### RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	Intitulé	BP 2021	BP 2022
7083	Locations diverses	151 150,00	155 000,00
<b>Total chap 70</b>	<b>Chapitre VENTES DE PRODUITS FABRIQUES PRESTATIONS DE SERVICE</b>	<b>151 150,00</b>	<b>155 000,00</b>
74	Subvention d'exploitation	102 000,00	25 869,00
<b>Total chap 74</b>	<b>Chapitre DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS</b>	<b>102 000,00</b>	<b>25 869,00</b>
7588	Produits divers de gestion courante	6 200,00	15 000,00
<b>Total chap 75</b>	<b>Chapitre AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE</b>	<b>6 200,00</b>	<b>15 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES</b>		<b>259 350,00</b>	<b>195 869,00</b>
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	123 802,84	
<b>Total chap 002</b>	<b>Chapitre EXCEDENT OU DEFICIT REPORTE FONCT.</b>	<b>123 802,84</b>	<b>0,00</b>
777	Quote part subvention d'investissement		3 000,00
<b>Total chap 042</b>	<b>Chapitre OPE. D'ORDRE DE TRANSFERTS ENTRE SECTIONS</b>		<b>3 000,00</b>
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>383 152,84</b>	<b>198 869,00</b>

Compte tenu du montant prévisionnel des dépenses et recettes de gestion 2022, la subvention d'exploitation du budget principal afin d'équilibrer les opérations de l'année 2022 est inscrite à hauteur de 26 K€ (-76 K€ par rapport à 2021).

## II. SECTION D'INVESTISSEMENT

Le montant total des dépenses et recettes d'investissement s'équilibre à hauteur de **196 514,37 €**.

### A. LES DEPENSES

Le programme d'équipement prévu en 2022 sur le budget annexe est en forte baisse compte tenu de la finalisation de deux opérations conséquentes : l'aménagement de l'immeuble situé au 134 rue du Général de Gaulle en surfaces commerciales et la participation financière aux travaux de sécurisation incendie des cellules commerciales de la Galerie Europe.

Le montant des restes à réaliser 2021 qu'il convient d'intégrer au vote du BP 2022 est très faible. Il s'élève à 3 997,42 € et correspond au solde des travaux de rénovation d'une cellule commerciale de la Galerie Europe.

Le BP 2022 intègre le déficit d'investissement 2021 ainsi que l'amortissement du fonds de concours versé par la MEL, fonds versés en 2020 et 2021 (30 K€).

## DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	BP 2021	BP 2022
2138	Autres constructions	164 620,00	
2184	Mobilier	15 000,00	
2188	Autres immobilisations corporelles	2 000,00	47 104,61
<b>21</b>	<b>IMMOBILISATIONS CORPORELLES</b>	<b>181 620,00</b>	<b>47 104,61</b>
165	Dépôts et cautionnement perçus	5 000,00	2 500,00
<b>16</b>	<b>EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 500,00</b>
<b>TOTAL DEPENSES REELLES</b>		<b>186 620,00</b>	<b>49 604,61</b>
<b>Restes à réaliser 2021</b>		<b>209 256,86</b>	<b>3 997,42</b>
139151	Amortissement des subventions reçues		3 000,00
<b>040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>		<b>3 000,00</b>
<b>001</b>	<b>DEFICIT D'INVESTISSEMENT N-1</b>		<b>139 912,34</b>
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2022</b>		<b>395 876,86</b>	<b>196 514,37</b>

## B. LES RECETTES

Les recettes d'investissement concernent :

- les cautionnements perçus au titre des locations (2,5 K€),
- l'affectation de l'excédent de fonctionnement (127 K€),
- les dotations aux amortissements, opérations d'ordre (57 K €).

## RECETTES D'INVESTISSEMENT

Nature	Intitulé	BP 2021	BP 2022
1315	Groupement de collectivités	15 000,00	
<b>Total Chap 13</b>	<b>Chapitre SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT RECUES</b>	<b>15 000,00</b>	<b>0,00</b>
165	Dépôts et cautionnements reçus	5 000,00	2 500,00
<b>Total Chap 16</b>	<b>Chapitre EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES</b>	<b>5 000,00</b>	<b>2 500,00</b>
<b>TOTAL</b>	<b>GENERAL RECETTES REELLES</b>	<b>20 000,00</b>	<b>2 500,00</b>
28131	Amortissement des bâtiments publics	11 969,00	11 306,00
28138	Amortissement des autres bâtiments	16 936,00	45 533,00
<b>Total chap 040</b>	<b>OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>	<b>28 905,00</b>	<b>56 839,00</b>
<b>TOTAL RECETTES REELLES + ORDRE</b>		<b>48 905,00</b>	<b>59 339,00</b>
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE (001)		151 901,75	
AUTRES RESERVES (1068)			137 175,37
VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		195 070,11	
		<b>395 876,86</b>	<b>196 514,37</b>